

BIOTECHNOLOGIE: Un programme de 5 ans (85-89)  
pour rester dans la course avec  
les Etats-Unis et le Japon.

A l'initiative du Vice-Président Davignon, la Commission a adopté un programme de cinq ans (janvier 1985 - décembre 1989) d'action de recherche dans le domaine de la biotechnologie.

La proposition de programme trouve sa justification dans l'importance des applications de la biologie moderne à l'industrie et à l'agriculture et dans le retard technologique des Etats membres sur le Japon et sur les Etats-Unis. Ses objectifs essentiels sont de :

- doter la Communauté d'une infrastructure et d'une masse critique pour la recherche et la formation en biotechnologie de base qui sont indispensables à l'essor des biotechnologies nouvelles.

- promouvoir le transfert vers l'industrie européenne des matériaux et connaissances issus de la biologie moderne.

- entreprendre l'analyse des nouveaux développements technologiques et la concertation nécessaire entre la Communauté et les Etats membres dans tous les domaines qui affectent ces développements.

La proposition de programme présentée au Conseil comprend deux actions. Le programme proposé pour la première action (recherche et formation) est pré-compétitif; axé sur le développement d'activités qui ne peuvent être mises en oeuvre à une échelle appropriée dans chaque Etat membre considéré isolément, il est sub-divisé en deux sous-programmes :

- mesures contextuelles. L'effort envisagé portera essentiellement sur la constitution d'une bio-informatique européenne (technologie de saisie de données, banques de données, modèles informatisés, systèmes avancés de logiciel informatisé) et sur l'intégration des collections de matériaux biologiques (microorganismes, cellules et tissus végétaux et animaux).

- biotechnologie de base. Les activités proposées, qui constituent une prolongation et une amplification de l'actuel programme de génie biomoléculaire, seront axées sur la recherche pré-compétitive et la formation des chercheurs dans les différents domaines (génie enzymatique, génie génétique, physiologie des microorganismes, technologie des cellules et tissus cultivés in vitro, évaluation de l'activité toxicologique et biologique des molécules, évaluation des risques associés aux biotechnologies nouvelles) qui constituent la base de la biotechnologie moderne. Les efforts de recherche et formation seront entrepris en liaison étroite avec l'industrie européenne.

La deuxième action présentée dans la proposition de la Commission consiste en une activité de concertation destinée à évaluer la signification stratégique pour l'Europe des progrès de la biotechnologie et à promouvoir, en fonction de ces progrès, une concertation régulière entre la Communauté et les Etats membres (analyse des implications stratégiques, stimulation et renforcement des activités communautaires et nationales, amélioration de l'exploitation par la biotechnologie des ressources naturelles dans la Communauté et dans les pays en voie de développement, évaluation des dimensions sociales de la biotechnologie).

Le programme proposé par la Commission sera en grande partie exécuté par voie de contrats de recherche à frais partagés et de contrats de formation. La part du budget communautaire dans le financement du programme est estimée à 88.520.000 Ecus.